



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06/12/2022

Dossier complet le : 02/03/2023

N° d'enregistrement : 2022-6607

1 Intitulé du projet

Projet "Îlot Actif" : Construction de l'ensemble architectural sur l'îlot A53 au sein de la "ZAC Quai Saint-Serge" à Angers.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher (...) comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . 41 a) Aires de stationnement	Projet mixte de 12 300 m ² et un parc de stationnement comprenant 2 bâtiments : - bâtiment 1 - 9100 m ² SDP : pôle divertissement, pôle santé et pôle tertiaire - bâtiment 2 - 3 200 m ² SDP: diverses activités dont restauration et manufacture collaborative et solidaire + parc de stationnement public 450 places mutualisées et foisonnées à l'échelle du quartier (14200 m ² de Surfaces bâties).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'îlot Actif s'inscrit dans l'opération d'aménagement de la ZAC "Quai Saint-Serge", situé à proximité du projet Saint-Serge Faubourg Actif à Angers.
Localisé sur l'îlot A53 (A3 + A5), le projet prévoit sur le site actuellement occupé par Enedis la construction de 2 nouveaux bâtiments (A & B) qui accueilleront :
Bâtiment A (îlot A3) : Un pôle tertiaire : bureaux (4840m²SDP) et un pôle de santé (2900m² SDP), ainsi qu'un pôle de divertissement : pub, restaurant et salle de concert (500 places).
Bâtiment B (îlot A5) : Un foodcourt et des laboratoires de cuisine pour les professionnels de la restauration souhaitant développer la vente à emporter ou sur place au sein du food court + des locaux d'activités type tertiaire + un parking public, foisonné et mutualisé de 450 places pour répondre aux besoins de l'îlot 53, de la future Scène de Musique Actuelle (SMAC) et des îlots voisins + une manufacture collaborative et solidaire pour des artisans pratiquant l'artisanat d'art (menuiserie / ferronnerie / couture etc).
Le CBS de l'opération figure dans le rapport écologique joint.
Le plan masse et les vues en volumétries sont également fournis en annexe pour mieux appréhender le projet et son organisation spatiale.

4.2 Objectifs du projet

Avec ce projet, Linkcity s'inscrit dans la dynamique impulsée par l'aménageur Alter de requalification de la zone d'activité Saint-Serge datant des années 70 pour en faire un quartier vivant et attractif.
Linkcity permet au quartier de bénéficier tout à la fois d'une programmation culturelle complémentaire à celle de la SMAC qui prendra place à proximité immédiate, d'un pôle de santé à proximité du CHU pour répondre aux besoins des angevins. Linkcity contribue au développement d'un quartier tertiaire en frange du centre-ville et permet de maintenir une activité artisanale en ville.
En s'installant sur une friche laissée par ENEDIS, Linkcity participe à la reconstruction de la ville sur elle-même et limite l'artificialisation des sols pour les nouveaux projets.
Par ailleurs, le projet tend à atteindre des objectifs de bonnes pratiques environnementales, la partie tertiaire sera certifiée Breeam Very good.
Linkcity est aussi accompagné par un AMO environnement sur une double démarche économie circulaire et bas carbone sur le projet :
- démarche économie circulaire mise en place sur le projet dans l'objectif de faire un maximum de réemploi dans les constructions prévues.
- démarche bas carbone suivie avec une feuille de route établie par l'AMO pour limiter l'impact carbone du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Toutes les mesures nécessaires seront mises en œuvre par les entreprises réalisant les travaux pour minimiser les nuisances et l'impact environnemental du chantier. Une charte "Chantier à faibles nuisances" sera appliquée.

L'îlot A53 est composé de 2 bâtiments :

- Le bâtiment A est constitué au RDC d'un socle béton recevant l'activité pub, restaurant et salle de concert, ainsi que les halls d'accès aux bureaux et au pôle de santé. Dans les étages, des plateaux de bureaux en R+8 dont une partie de la structure sera réalisée en construction bois.
 - Le bâtiment B sera composé au RDC d'un socle accueillant l'activité de Food Court sur l'aile ouest et sera également le point d'entrée du parking public. Le RDC accueillera aussi le local vélo d'une surface de 380m² (125 emplacements vélo + 16 emplacements vélo Cargo). Les niveaux R+1 à R+4 recevront le parking d'une capacité de 450 places. La terrasse en R+5 accueillera la manufacture.
- Il n'y a pas de sous-sol prévu.

Le planning des travaux envisagé prévoit un démarrage des fondations profondes en Janvier 2024 pour une durée de 5 mois.

- Montage Grues :

* 1 (bureaux) => Mars 2024

* 2 (parking) => Juin 2024

- Durée du gros oeuvre Bureaux (hors infrastructure) = 12 mois

- Durée du gros oeuvre parking = 14 mois

- Corps états secondaires et techniques : 14 mois environ

=> Le délai global de chantier envisagé est de 24 mois pour une fin de travaux projetée en Décembre 2025

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Bâtiment A :

- Les bureaux pourront accueillir 420 personnes dont 100 personnes maximum au titre du public pour l'ERP.
- La maison de santé pourra accueillir 70 praticiens.
- Les pub (130 m²), restaurant (120 m²) et salle de concert emploieront 15 salariés environ pour une capacité d'accueil de 150 couverts et de 500 places dans la salle de concert.

Bâtiment B :

- Le foodcourt recevra un effectif de 200 Personnes. La salle de restauration aura une superficie de 190 m².
- Le pôle d'activités tertiaires verra arriver environ 60 artisans en moyenne.
- Le parking public sera mutualisé et foisonné permettant ainsi d'accueillir des usagers du pôle tertiaire, des bureaux mais aussi le public de la SMAC qui sera installé en face du projet.

Ainsi, le projet générera des déplacements (employés, usagers des bureaux, usagers de la salle de concert et des activités...). La ZAC Quai Saint-Serge ne comportait qu'un minimum de voies de desserte locale à créer.

Néanmoins, un réseau de déplacements doux était prévu sur les voies publiques et dans le grand parc de la ZAC.

Le projet prévoit 380 m² de locaux vélo dédiés à l'îlot A53 et favorise ainsi les déplacements doux.

Le site du projet est déjà desservi par la ligne A du Tram qui circule à 5 minutes (arrêt "Berges de Maine") et 2 lignes de bus qui desservent les autres secteurs de Saint-Serge (prévues dans le projet de ZAC).

La bâtiment A s'enroule autour d'un patio végétalisé et prévoit une grande partie de toitures végétalisées.

Le bâtiment B ne permet pas la création d'un jardin de pleine terre mais une importante jardinière prendra place en périphérie de la toiture. L'ensemble des façades fera l'objet d'un traitement qualitatif.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet Îlot actif est soumis à la procédure de permis de construire.

Le projet est soumis à une procédure d'examen au cas par cas au regard de la rubrique 39° de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

La partie "pub, salle de concert" du bâtiment A est soumise à une Étude de Sûreté et de Sécurité Publique

Le projet n'est soumis à aucune autre procédure d'autorisation ou de déclaration au titre du code de l'environnement.

Néanmoins, le projet de création de l'Îlot Actif s'insère dans le projet de la ZAC Quai Saint-Serge, qui a d'ores et déjà fait l'objet d'une étude d'impact en juin 2017 et d'un avis de la DREAL des Pays de la Loire en date du 08 août 2016. Cette ZAC est actuellement en exploitation. L'étude d'impact sera de la ZAC sera mise à jour prochainement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle (compris venelle)	7 500 m ²
Surface de plancher	8 538 m ²
Surface bâti pour le parking	14 200 m ²
Surfaces en espaces libres en pleine terre (compris venelle)	1 350 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 25 Voie : Quai Félix Faure

Lieu-dit :

Localité : ANGERS

Code postal : 4 9 1 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 2 , 4 7 " O Lat. : 4 7 ° 2 9 , 1 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF les plus proches : "Basses vallées angevines" (520015393), type 2, environ 1,3 km au nord et 4 km au sud-ouest / "Basses vallées angevines - Prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir" (520015394), type 1, environ 1,4 km au nord / "Lac de Maine" (520004541), type 1, environ 2,8 km au sud-ouest / "Anciennes ardoiseries d'Angers-Trélazé" (520220066), type 2, à environ 3,7 km au sud-est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville d'Angers est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État dans le Maine-et-Loire, arrêté le 10 octobre 2019. L'autoroute A11, située au nord du secteur Saint-Serge, est concernée par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Château d'Angers (Monument historique classé en 1875 et 1913) situé à environ 1 km au sud-ouest du site projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été inventoriée au droit du projet dans l'inventaire des zones humides réalisé par Angers Loire Métropole dans le cadre de son PLUi.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville d'Angers est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation (PPRI) "Confluence de la Maine" arrêté le 16 octobre 2009 et modifié par arrêté du 7 juillet 2017. Le projet est situé dans une zone où l'aléa est moyen
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est recensé dans un rayon de 500 m, aucun secteur d'information sur les sols n'est recensé sur un rayon de 1000 m. A proximité du projet existent deux sites BASIAS : à 270m au sud-ouest : PAL4900168 APALATEGUI Fermin (ETS), RECUPERATION et à moins de 100m au nord-est : PAL4900424 EDF/GDF CENTRE DE DISTRIBUTION MIXTE, DLI
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à environ 1 km au Sud du périmètre d'étude. Il s'agit de l'ancien quartier des Halles.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux sites Natura 2000 de même territoire sont concernés : FR5200630 (Habitats) et FR5210115 (Oiseaux). Ce site possède plusieurs entités à proximité dont la plus proche se situe à plus d'un kilomètre : 1- 1,3 km au nord du projet ; 2 - à 4 km au sud ouest (près du Lac de Maine) ; 3 - à plus de 6 km au sud, au niveau de Sainte-Gemme-sur-Loire et des Ponts-de-Cé.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé RAMSAR FR7200015 Basses Vallées Angevines, confondu avec une partie des sites Natura 2000 FR5200630 et FR5210115 est à proximité. Distances au projet : 1- 1,3 km au nord du projet ; 2 - à 4 km au sud ouest (près du Lac de Maine)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de sous-sol. L'excédant matériaux ne concerne que les ouvrages de terrassements complémentaires liés aux fondations.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : le site est construit sur un espace déjà urbanisé, d'occupation industrielle ou à dominante d'activités (zone UYd au PLUi d'Angers Loire Métropole). Le site actuel est occupé par un parking et des bureaux obsolètes qui seront démolis par l'aménageur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 200m d'une ICPE. Il s'agit d'un marché de gros alimentaire (SOMINVAL) non SEVESO.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est dans une zone à faible risque sismique. Il est concerné par un risque d'inondation (aléa moyen) d'après le PPRI. Le projet prévoit la construction des bâtiments au-dessus de la cote PPRI. Son potentiel radon est fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux le projet engendrera des circulations d'engins de chantier. En phase exploitation, il engendrera des déplacements liés aux personnes venant travailler dans les nouveaux bâtiments ou pratiquer des activités de loisirs. De plus, un parking de 450 places est prévu pour supporter les besoins de l'îlot A53, de la future SMAC et des îlots voisins. Pour les besoins propres à l'îlot A53, un local vélo de 380m ² est prévu.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant notamment d'activités tertiaires de bureaux et d'activités de loisirs en intérieur, le projet îlot actif ne sera pas source de bruit ou d'un niveau très faible.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales nuisances sonores vis-à-vis du projet sont dues à la circulation routière provoquée par la création du parking public et la création de la salle de spectacle.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone urbanisée d'ores et déjà éclairée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de l'îlot seront rejetées dans le réseau d'eaux pluviales de la ZAC Quai Saint-Serge.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des effluents de type eaux usées et eaux pluviales. Ils seront collectés et dirigés jusqu'aux réseaux prévus à cet effet. La gestion des eaux pluviales est gérée dans le cadre d'un dossier loi sur l'eau à l'échelle de la ZAC. Il sera prévu en complément une gestion des eaux pluviales sur notre îlot par rétention et infiltration avec rejet avec débit de fuite contrôlé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en phase travaux entraînera la production d'ordures ménagères et de déchets de chantier. Ils feront l'objet d'un tri et seront acheminés vers les filières de valorisation adaptées. En phase exploitation, le projet entraînera la production d'ordures ménagères qui seront collectées par les services d'Angers Loire Métropole.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet susceptibles d'être cumulées sont liées aux activités existantes dans la ZAC Quai Saint-Serge et aux futures constructions dans cette dernière. Cette analyse a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC Quai Saint-Serge.
Toutefois, les impacts concernant les rejets des eaux pluviales notamment ont été pensés au niveau de l'ensemble de la ZAC Quai Saint-Serge (lors de la conception du projet de la ZAC).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet îlot actif fait parti intégrante du périmètre de la ZAC Quai Saint-Serge et intègre donc de fait les préconisations et mesures décrites dans l'étude d'impact de celle ci.
Les eaux pluviales du projet îlot actif seront rejetées dans les réseaux pluviaux communaux pour celles qui n'auront pas pu être infiltrées directement sur la parcelle.

Le projet respecte la RE2020 niveau 2025 et s'inscrit dans une démarche globale bas carbone et économie circulaire (cf annexe présentant la démarche). Il vise une certification BREEAM Very good pour les bureaux et le pôle médical.

Un AMO environnement suit l'ensemble de la conception et réalisation du projet. Le projet prévoit l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés.

Il bénéficiera d'une intégration paysagère via l'aménagement d'espaces verts (patio végétalisé, jardinières, revêtements des toitures par végétalisation, etc.). Ces aménagements paysagers permettront d'offrir quelques habitats favorables à la faune (avifaune, insectes, en particulier) et au développement de la biodiversité.

La certification BREEAM Very good visant les crédits Land and use Ecology intègre la présence d'un écologue qui établira un diagnostic écologique garantissant une mise en valeur de la biodiversité du site. Le pré-rapport déjà établi figure en annexe et sera complété après la visite de site prévue au printemps (période idéale).

De par ces différents aménagements, le projet offrira des espaces de bien-être pour les personnes le fréquentant.

Une attention particulière est apportée à la conception et au traitement acoustique de la salle de spectacle, afin d'assurer la protection des tiers vis-à-vis des bruits provenant de l'exploitation de celle-ci.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet îlot actif fait parti intégrante du périmètre de la ZAC Quai Saint-Serge qui a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'un dossier Loi sur l'Eau. L'environnement a donc été pris en compte à la fois à l'échelle de la ZAC pour ce qui concerne le traitement et la régulation des eaux pluviales, mais également à l'échelle même du projet notamment pour son intégration paysagère.

Les impacts négatifs du projet sur le milieu naturel sont nuls.

Le projet îlot actif intègre toutes les composantes favorisant son intégration environnementale et la réduction des effets sur la santé humaine.


Il ne nous semble pas nécessaire de réaliser d'étude d'impact spécifique à ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rendu APS de la stratégie économie circulaire et bas carbone du projet, réalisé par l'AMO environnement de l'opération (ELAN) en date du 23.02.2023 - présente la démarche économie circulaire et réemploi engagée pour la réalisation du projet afin de diminuer son impact carbone	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Rapport de l'écologue de l'opération daté du 23.02.2023 (AMO environnement ELAN) qui sera complété après visite de site à réaliser au printemps 2023 pour assurer la démarche éviter - réduire - compenser du projet vis à vis des éventuels enjeux écologiques du site - comprend le calcul CBS	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Plans et vue en volumétrie du projet stade PC - décembre 2022 afin de mieux comprendre le projet et son organisation spatiale au sein des deux bâtiments (inclus dans l'annexe 4)	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)